

# ANNEXE

## 1. IDENTIFICATION

Pays/Intitulé/Numéro	<b>CAP VERT - Aide budgétaire au développement du Partenariat Spécial</b> <b>N°CRIS : 2009/021-707</b>		
Coût total	<b>11.500.000 EUR</b> (22% du PIN)		
Méthode d'assistance / Mode de gestion	- Appui budgétaire général : 10.500.000 EUR gestion centralisée  - Appui complémentaire: (1)Audit et évaluations (gestion centralisée) : 90.000 EUR (2)Appui institutionnel (gestion partiellement décentralisée):900.000 EUR (3)Visibilité (gestion centralisée) : 10.000 EUR		
Code CAD	43010	Secteur	Multisector Aid

## 2. MOTIF ET CONTEXTE NATIONAL

Le Cap Vert se trouve actuellement dans un contexte très particulier, au moment où il est sorti de la catégorie des Pays les Moins Avancés (PMA - janvier 2008), il a réalisé son entrée dans l'OMC (juillet 2008) et a signé avec l'Union européenne un accord de Partenariat Spécial (novembre 2007). L'ensemble des bailleurs s'est mobilisé pour accompagner cette phase de transition, et remédier aux risques de fragilisation induits par ce nouveau statut. La CE entend accompagner les efforts du pays en vue de rendre irréversible la transition et de réussir sa transformation, par le biais d'un appui budgétaire visant à appuyer la mise en œuvre du Partenariat Spécial CV-UE.

### 2.1. Contexte national et politique et stratégie nationale

#### 2.1.1. Situation socio-économique et analyse de la pauvreté

Les bons résultats de l'économie, en termes de revenus et d'indicateur de développement humain (IDH 0.721) ont permis au Cap Vert de quitter la catégorie des PMA en 2008. Le pays est bien positionné pour atteindre la plupart des objectifs du Millénaire: si la croissance du PIB continue au même rythme, la pauvreté devrait être réduite de moitié par rapport à sa valeur de 1990. Concrètement, il s'agira de tirer 47.000 personnes de la pauvreté d'ici 2015. Les enquêtes sur la pauvreté montrent un recul de la pauvreté absolue de 49% en 1988 à 37% en 2002, et les analyses du QUIB 2007 basée sur la possession de biens, estiment que la pauvreté a diminué de 36.5% en 2002 à 27.6% en 2007. Cependant, les inégalités se sont fortement accrues depuis 1990 et l'indice de Gini est estimé à 0.47 en 2007. La population extrêmement pauvre correspond à 8.1% contre 13.3% en 2001. La pauvreté résulte essentiellement de la fragilité du tissu productif et de sa faible capacité à générer de l'emploi et des revenus. Bien que le taux de chômage ait diminué (de 24% en 2005 à 18% en 2008), le chômage reste massif et structurel. On note qu'il affecte doublement les femmes, alors que celles-ci représentent 48% de la population active. On constate également une disparité grandissante entre les riches et les pauvres, les zones urbaines et rurale, les hommes et les femmes, ainsi qu'entre les différentes régions.

#### 2.1.2. Développement national et stratégie de coopération

Le Gouvernement s'est engagé dans une stratégie de croissance et réduction de la pauvreté, avec un DSCR-II qui couvre la période 2008-2011. La politique gouvernementale est axée sur une croissance à deux chiffres et un taux de chômage à un chiffre en vue d'obtenir une réduction significative des indicateurs de chômage et de pauvreté. Le DSCR-II se base sur les orientations de l'Agenda de transformation du pays et sur le programme de développement du gouvernement qui comporte cinq axes : (i) la réforme de l'Etat et la gouvernance, (ii) le capital humain, (iii) la compétitivité, (iv) les infrastructures et (v) la cohésion sociale.

## **2.2 Eligibilité à l'appui budgétaire**

### *2.2.1. Développement national et stratégie de coopération*

#### ***Existence d'une politique sectorielle bien définie :***

Le Cadre d'orientation pour la mise en œuvre du PS, élaboré en novembre 2008, présente les axes d'intervention et oriente les négociations visant le développement détaillé de chacun des piliers. Il a permis l'élaboration de plans d'action opérationnels annuels ou pluriannuels glissants, suivant un processus progressif et évolutif d'identification, de financement et de mise en œuvre, impliquant le Gouvernement du Cap Vert, la CE et les Etats membres de l'UE. Un mécanisme institutionnel de suivi du PS a été instauré et sa mise en place a été initiée sur l'année 2008.

### *2.2.2. Situation macroéconomique*

#### ***Stabilité macroéconomique confirmée :***

La dernière mission du FMI, en mars 2009, a permis de conclure positivement la sixième revue de l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE) et de négocier l'extension du programme après juillet 2009. Une prolongation de un an a été accordée, qui devrait être suivie d'un nouveau programme de trois ans.

### *2.2.3. Gestion des Finances Publiques*

#### ***Amélioration continue de la gestion des finances publiques :***

Les critères d'éligibilité applicables à l'appui budgétaire sont remplis:

Le système de GFP actuel est performant et permet une allocation des ressources telle que planifiée. Suite à la conclusion du PEFA, un Plan d'action GFP sera élaboré par le Gouvernement. Le calendrier pour l'élaboration de ce plan d'action, initialement prévu pour mai 2009, a été légèrement retardé en raison des discussions sur la pertinence d'avoir un diagnostic plus approfondi proposé par la Banque mondiale (PEMFAR). Le Gouvernement a finalement décidé d'obtenir des éléments suffisants pour l'élaboration d'un plan crédible rapidement. Le plan d'action est attendu pour le 3<sup>ème</sup> trimestre de 2009.

## **2.3 Contexte sectoriel : politiques et défis**

### ***(1) Contexte du Partenariat Spécial***

Le Partenariat Spécial a été adopté par le Conseil des Affaires Générales et Relations Extérieures de l'UE (CAGRE) en novembre 2007. Cette stratégie a pour vocation de développer dans le contexte de l'accord de Cotonou, de nouvelles dimensions dans les relations UE-Cap Vert, afin de contribuer au renforcement de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité communes, sur la base d'un partenariat solidaire caractérisé par des intérêts communs. Ce partenariat est basé sur une politique de convergence technique et normative progressive avec l'acquis communautaire, la perspective d'un degré accru d'intégration économique avec en particulier les régions ultrapériphériques atlantiques de l'UE, un rapprochement progressif du marché intérieur de l'UE, ainsi que l'approfondissement de la coopération politique, culturelle et sociale. A cette fin, les parties ont établi conjointement un Plan d'Action qui s'articule autour de six piliers : (i) la bonne gouvernance, (ii) le renforcement de la coopération dans le domaine de la sécurité et stabilité, (iii) l'intégration régionale, (iv) la

modernisation des secteurs productifs et la convergence technique et normative, (v) la promotion d'une société de la connaissance et de l'information, et (vi) le développement et la lutte contre la pauvreté.

Deux des six piliers du PS (Sécurité/Stabilité et Gouvernance) font l'objet d'un suivi plus rapproché dans le cadre du présent programme, au travers des indicateurs de performance sélectionnés. Pour chacun des ces piliers, des *scoreboards* ont été élaborés et des groupes de coordination ont été constitués au sein de l'administration.

1. **Sécurité/Stabilité** : le contexte actuel rend le pays particulièrement vulnérable aux problèmes de sécurité qui peuvent mettre en cause sa stabilité. La localisation stratégique du Cap Vert entre les continents africain, européen et américain, l'expose aux trafics de drogue et de personnes, à l'immigration illégale et à la criminalité internationale et à toutes les corruptions engendrées par ces activités. Le PS, dans ce domaine, vise les objectifs suivants : (i) l'approfondissement des connaissances sur la situation du pays en matière de criminalité et l'adéquation des dispositifs légaux, humains et techniques pour y faire face; (ii) le renforcement de la capacité de surveillance du territoire national et de la Zone économique exclusive (ZEE); (iii) le renforcement de la capacité nationale de réaction et de dissuasion; (iv) la création d'un Système d'information de la République (SIR); (v) la coopération en matière de justice et affaires intérieures, notamment sur les questions migratoires; et, (vi) l'amélioration du niveau de sécurité des documents nationaux. Le pilier Sécurité et Stabilité est articulé autour du Plan stratégique de la Sécurité Interne (PESI), du Plan stratégique du Ministère de la justice (2006-2011) et du Programme général de sécurité et de défense (CAVE-SEGUR) du Ministère de la défense.

**Gouvernance** : les engagements du Gouvernement portent sur quatre principaux objectifs : (i) la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit ainsi que la participation de la société civile dans la vie politique; (ii) la réforme du secteur de la justice et la lutte contre la corruption; (iii) la réforme des finances publiques et de l'administration ainsi que la gouvernance sociale; et (iv) la bonne gestion des ressources naturelles. Le pilier Bonne Gouvernance est couvert par plusieurs stratégies, telles que le Plan national de lutte contre la corruption, le Plan national de l'environnement, le Plan stratégique de la justice, le DSCRP ainsi que le Plan d'action pour la réforme de la gestion publique en cours de préparation.

#### (2) ***Budget du Partenariat Spécial et perspectives financières à moyen terme***

Le Plan d'action a une durée indéterminée et sera révisé périodiquement. Les financements des donateurs renforceront les ressources propres du Gouvernement dans le cadre de son budget. Le Portugal contribue au financement du Partenariat Spécial avec une aide budgétaire de 7.000.000 EUR sur 2008-2011 et des indicateurs de résultats dans le domaine de la Sécurité. Plusieurs bailleurs bilatéraux (l'Espagne, la France, le Luxembourg et les Pays Bas) interviennent dans le financement de projets spécifiques notamment dans le domaine de la sécurité et de la migration.

#### (3) ***Coordination avec le pays bénéficiaire et/ou les autres bailleurs de fonds***

Les réunions régulières du GLS et du GTS impliquent une forte mobilisation (6 réunions annuelles) des missions diplomatiques des Etats membres et des services de la CE sur la mise en œuvre du Plan d'Action du PS. Conformément au Code de conduite de l'UE, le développement des piliers du Plan d'Action pourra être suivi plus spécifiquement par certains Etats membres, suivant une concertation à établir. Une articulation particulière sera réalisée avec les 6 autres partenaires du *Budget Support Group* (BM, BAD, Autriche, Espagne, Pays-Bas), notamment lors des revues conjointes bi-annuelles du DSCRP, en vue de coordonner les programmes d'aide budgétaire et les appuis techniques.

#### (4) ***Evaluation de la capacité institutionnelle***

L'Administration a la responsabilité, en concertation avec les partenaires européens, de l'identification et la formulation des plans d'actions annuels ou pluriannuels. Les principales structures de l'Administration impliquées sont l'Unité de coordination et de gestion générale du PS au sein du Ministère des affaires étrangères, et les unités de coordination des 6 piliers du Plan d'Action. La mise en œuvre de l'appui budgétaire sera assurée par l'ON du FED, également responsable de la constitution

et de la transmission des dossiers de décaissement à la DCE. Des appuis institutionnels seront mis à la disposition des autorités notamment pour accompagner les institutions ciblées dans la mise en œuvre des réformes dans les domaines tels que le blanchiment d'argent, la lutte contre le trafic de drogue et dans la transposition des conventions internationales en mesures nationales

#### **(5) Cadre général pour le suivi de la mise en œuvre des stratégies sectorielles**

Le suivi de la mise en œuvre du PS est assuré en premier lieu par **les groupes techniques de coordination**, répartis dans les secteurs correspondants aux 6 piliers du PS qui formulent un rapport d'avancement sur lequel s'appuieront le GLS, le GTS et la Troïka pour établir leurs orientations et conclusions. **Le GLS** se réunit trimestriellement à Praia, est co-présidé par le Ministre des Affaires Etrangères, par l'Etat membre représentant la Présidence et par le Chef de la DCE et est constitué des représentants de l'Administration, de la Délégation et des missions diplomatiques des Etats membres. Il est chargé du suivi de la mise en œuvre du Plan d'action et examine régulièrement le rapport sur l'état d'avancement du PS élaborés sur base des rapports techniques des coordonnateurs désignés pour chacun des piliers par l'administration. **Le GTS** (groupe technique de suivi) se réunit deux fois par an à Bruxelles et se compose des représentants de l'administration, de la Commission et ses services impliquée dans le programme et des Etats membres partenaires. Il assure également le suivi du PS au niveau des hauts fonctionnaires et prépare l'agenda de la réunion de haut niveau politique UE – Cap Vert qui sera réalisée une fois par an au Cap Vert ou à Bruxelles. L'UE sera représentée dans cette réunion par la formule "Troïka".

#### **(6) Situation macroéconomique**

Le Cap-Vert bénéficie de l'Instrument de Support aux Politiques Economiques (ISPE) du FMI. La sixième revue du programme a été approuvée par le Conseil d'Administration du FMI en juin 2009 qui a aussi accepté une extension du programme d'un an jusqu'à juin 2010. D'après les rapports du FMI, la réalisation globale de l'économie capverdienne présente de bons résultats. La croissance économique a été solide depuis 2000, avec un taux moyen annuel de 8.0% sur les 3 dernières années, un pic de 10.8% en 2006 et un taux de 5.9% en 2008. La 6<sup>e</sup> revue suggère que la situation fiscale du Cap-Vert et la position de ses réserves ont permis au pays, jusqu'à présent, de faire face aux défis de la conjoncture internationale marquée par la diminution du volume d'investissements directs étrangers (IDE), du tourisme et des transferts des émigrés. Cependant, dans ce contexte de récession de la zone euro et de diminution des transferts externes, le FMI prévoit un fort ralentissement de la croissance en 2009 avec des estimations de l'ordre de 3.5% L'inflation, suite au renchérissement des prix des denrées alimentaires et du carburant, qui avait atteint un pic en octobre de l'ordre de 10% (annuelle) a été ramenée à un taux de 3.25%. La politique fiscale du Gouvernement a permis de maintenir la stabilité macroéconomique et d'améliorer la soutenabilité de la dette. Les réserves internationales sont estimées à 4 mois d'importation fin 2008 (contre 2.8 fin 2005).

#### **(7) Gestion des Finances Publiques**

L'évaluation PEFA validée en décembre 2008, affiche des résultats relativement élevés: sur un total de 33 indicateurs, 17 ont obtenu une note égale ou supérieure à B, ce qui démontre la justesse des orientations prises en matière de réforme des finances publiques au cours des dernières années. Les scores sont particulièrement bons en ce qui concerne la crédibilité du budget, la transparence, ainsi que la prédictibilité et le contrôle de l'exécution budgétaire. Les faiblesses concernent principalement (i) le contrôle du risque fiscal lié aux entités du secteur public et des municipalités, (ii) l'efficacité de l'audit interne, (iii) la nature et le suivi des actions de l'audit externe, (iv) l'inadéquation de l'information (reporting) concernant les projets des donateurs et, (v) la planification à moyen terme. Le système de GFP actuel est performant et permet une allocation des ressources telle que planifiée. Les améliorations notables dans l'exécution budgétaire, la gestion de la trésorerie et la comptabilité permettent dorénavant de se focaliser sur un système de GFP plus sophistiqué, basé sur les résultats. Un nouveau plan de réforme de la gestion des finances publiques est actuellement en préparation par les autorités pour donner suite au plan d'action CFAA. Il est prévu que le nouveau plan d'action, élaboré sur la base du PEFA, des dernières revues des dépenses publiques et du CFAA soit soumis à l'appréciation des partenaires pendant le troisième trimestre de l'année.

## **2.4. Enseignements tirés**

Le mécanisme de revues conjointes mis en place dans le cadre du Memorandum of Understanding de 2005 entre les partenaires d'aide budgétaires et le Gouvernement pour évaluer l'avancement de la DSCRП s'est révélé un dispositif solide et apprécié par les deux parties. A ce titre, le secteur de la sécurité a été ouvert à la revue et une dynamique sectorielle a été enclenchée entre la DG Plan et les trois ministères impliqués (Justice, Administration interne et Défense). Dans le cadre du programme d'appui budgétaire précédent, des problèmes de respect du calendrier des décaissements ont été relevés et d'avantage d'attention sera portée dans les nouveaux AB à cet aspect. Dans ce contexte, le calendrier de décaissements a été mis en cohérence avec les besoins de chaque niveau de suivi.

## **2.5. Actions complémentaires**

L'aide budgétaire macroéconomique du 10ème FED dans le cadre de l'appui à la DSCRП, dont les indicateurs sont focalisés sur les secteurs sociaux, permet d'avoir une ample vue sur la politique de lutte contre la pauvreté, qui constitue également un des 6 piliers du PS. Le Partenariat pour la Mobilité ainsi que le programme FEDER pour les RUP s'insèrent également dans le cadre du Partenariat Spécial. Relativement à l'appui institutionnel, la coopération portugaise dispose d'une assistance technique importante dans le secteur de la sécurité. Plus spécifiquement pour les piliers Sécurité et Gouvernance, les Etats membres plus actifs sont l'Espagne, la France, ainsi que le Portugal qui met en œuvre un programme d'appui budgétaire dans le domaine de la sécurité et avec lequel la CE pourra avoir des complémentarités.

## **2.6. Coordination des bailleurs de fonds**

Les réunions régulières du GLS et du GTS impliquent une forte mobilisation des Etats membres et des services de la Commission sur la mise en œuvre du Plan d'Action du Partenariat Spécial et assureront un pilotage du PS au niveau politique. Sur le plan technique, dans les domaines de suivi liés à la bonne gouvernance et à la sécurité, des groupes de discussion existent et constituent une plateforme de discussion sectorielle. Par ailleurs, une articulation particulière sera réalisée avec les 6 autres partenaires du *Budget Support Group* (BM, BAD, Autriche, Espagne, Pays-Bas, Portugal), notamment lors des revues conjointes bi-annuelles du DSCRП, en vue de coordonner les programmes d'aide budgétaire et les appuis techniques.

## **3. DESCRIPTION**

### **3.1. Objectifs**

De manière générale le programme d'appui budgétaire au PS vise à contribuer au rapprochement du Cap Vert de l'acquis communautaire et au renforcement de la sécurité et de la stabilité entre les deux régions. De manière spécifique, le programme visera à contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement qui constituent les piliers du Plan d'Action du PS entre l'UE et le Cap Vert, à savoir : (i) la promotion de la bonne gouvernance, (ii) le renforcement de la coopération dans le cadre de la sécurité et stabilité, (iii) l'intégration régionale, (iv) transformation et modernisation des secteurs productifs et la convergence technique et normative, (v) la promotion d'une société de la connaissance et de l'information, et (vi) le développement et la lutte contre la pauvreté.

### **3.2 Résultats escomptés et principales activités**

Les principaux résultats attendus sont des progrès dans l'adhésion graduelle par le Cap Vert à des standards européens de performance dans les différents secteurs invoqués. Plus spécifiquement dans les domaines de Gouvernance et Sécurité/Stabilité, les résultats incluent la contribution à la mise en place d'un cadre de sécurité pour la population et de stabilité pour la région à travers la prévention du crime, l'application de la loi, et le développement d'un service public de qualité. Les activités sont liées à la mise en œuvre des mesures prévues dans les diverses stratégies du secteur (Justice, Administration interne et Défense).

### 3.3 Parties prenantes

Les parties prenantes du programme sont le Ministère des affaires étrangères qui pilote la réalisation du Partenariat Spécial et coordonne le mécanisme institutionnel de suivi (GLS, GTS, Troika), le Ministère des finances qui gère l'aide budgétaire et coordonne les revues du DSCRП dans lequel est inclus le secteur de la sécurité, les coordonnateurs techniques des 6 piliers, la CE et ses services impliqués, ainsi que les Etats membres partenaires. Etant donné que le programme envisage de contribuer à la mise en place d'un cadre de sécurité pour la population et de stabilité pour la région à travers la prévention du crime, l'application de la loi, et le développement d'un service public de qualité, les bénéficiaires sont généralement la population Cap-Verdienne. Plus spécifiquement le programme devra aussi bénéficier aux prisonniers par leur insertion dans la vie professionnelle et par l'amélioration des conditions des prisons. Les agents de la Police Nationale et la Police Judiciaire sont également des bénéficiaires de ce programme.

### 3.4 Risques et hypothèses

Le Partenariat Spécial, étant donné son caractère unique et novateur, présente des défis non négligeables, notamment en ce qui concerne la capacité des institutions pressenties à assurer un suivi à la hauteur des ambitions proposées par le PS. Il importe que les différents groupes de travail sectoriels puissent être en mesure d'assurer un suivi technique des différentes interventions du PS. Etant donné que l'analyse des conditions d'éligibilité liées à la gestion des finances publiques et au cadre macroéconomique devra être effectuée en parallèle avec le programme d'appui budgétaire général ceci pourra représenter un risque (coordination et timing des deux programmes).

### 3.5 Questions transversales

La bonne gouvernance est l'axe fondamental du présent programme, les droits humains, l'environnement sont particulièrement considérés et la dimension genre est également prise en compte dans les stratégies nationales de protection des groupes vulnérables notamment.

## 4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

### 4.1. Budget et calendrier

Le programme, d'un montant total de 11.500.000 EUR, aura une période de mise en œuvre opérationnelle de 60 mois qui débutera à la signature de la Convention de Financement et qui sera suivi d'une période de clôture de 24 mois. La période d'exécution sera donc de 84 mois.

#### *Répartition indicative du budget total*

Activités	Budget (en euros)
Appui budgétaire	10.500.000
Appuis institutionnels	900.000
Audit & Evaluation	90.000
Visibilité	10.000
<b>Total</b>	<b>11.500.000</b>

#### *Répartition indicative des tranches d'aide budgétaire*

Années	Tranche fixe	Tranche variable	Total
2009	3 500 000	0	3 500 000
2010	2 100 000	1 400 000	3 500 000
2011	2 100 000	1 400 000	3 500 000
<b>Total</b>	<b>7 700 000</b>	<b>2 800 000</b>	<b>10 500 000</b>

Une enveloppe est prévue pour l'appui institutionnel (900.000 EUR), ainsi qu'une réserve pour les audits et évaluations (90.000 EUR) et la visibilité (10.000 EUR). Les appuis institutionnels seront mis en œuvre par contrats de services, pouvant éventuellement être intégrés dans une ou plusieurs régies.

Les appuis institutionnels prévus dans le présent budget visent, à titre indicatif, à (i) compléter les besoins de formation ou d'appui techniques dans des domaines liés au secteur Sécurité/Gouvernance tels que le blanchiment d'argent, les mesures de prévention contre la drogue, la transposition des conventions internationales en mesures nationales, (ii) appuyer les dispositifs de mise en œuvre du programme FED/FEDER, (iii) renforcer les capacités nationales pour la mise en œuvre du PS, en particulier pour la convergence technique et normative, ou encore (iv) agiliser le dispositif de suivi du PS.

#### **4.2. Modalités de l'appui budgétaire**

La composante appui budgétaire est mise en œuvre en gestion centralisée. Il s'agit d'un appui budgétaire direct non ciblé.

Les appuis institutionnels seront mis en œuvre en gestion partiellement décentralisée, à travers des devis-programmes exécutés par les services publics de l'Etat bénéficiaire (opération décentralisée directe) et/ou engagements spécifiques. Dans ce cas, la Commission soumet toutes les procédures de passation de marchés à des contrôles ex ante sauf dans les cas où les devis-programmes s'appliquent dans le cadre desquels la Commission soumet les procédures de passation de marchés à des contrôles ex ante pour les marchés de plus de 50 000 EUR, et peut soumettre les procédures de passation de marchés à des contrôles ex post pour les marchés ne dépassant pas 50 000 EUR. Les paiements restent centralisés sauf lorsque les devis-programmes s'appliquent au titre desquels les paiements sont décentralisés pour les coûts de fonctionnement et les contrats dont le montant ne dépasse pas les plafonds indiqués dans le tableau ci-après. L'ordonnateur compétent s'assure, par l'utilisation du modèle de convention de financement en gestion décentralisée, que la séparation des fonctions d'ordonnancement et de paiement ou des fonctions équivalentes au sein de l'entité délégataire est effective et permet en conséquence de procéder à la décentralisation des paiements pour les contrats dont le montant ne dépasse pas les plafonds indiqués ci-dessous:

Travaux	Fournitures	Services	Subventions
< 300 000 EUR	< 150 000 EUR	< 200 000 EUR	≤ 100 000 EUR

L'audit et l'évaluation sont mis en œuvre en gestion centralisée. La réserve pour la visibilité sera gérée en gestion centralisée et mis en œuvre par des contrats de services.

#### **4.3. Procédure de passation de marchés et d'octroi de subvention**

Pour les appuis complémentaires, tous les contrats mettant en œuvre l'action doivent être attribués et exécutés conformément aux procédures et aux documents standard établis et publiés par la Commission pour la mise en œuvre des opérations extérieures, tels qu'en vigueur au moment du lancement de la procédure en cause. La participation au marché pour l'action décrite par la présente fiche est ouverte à toutes les personnes physiques et morales visées par Règlement financier du 10ème FED. L'ordonnateur compétent peut étendre la participation à d'autres personnes physiques ou morales sous couvert du respect des conditions établies par l'article 20 de l'Annexe IV de l'Accord de Cotonou. Tous les devis-programmes doivent respecter les procédures et les documents standards de la Commission, tels qu'en vigueur au moment de l'adoption des devis-programmes en cause.

#### **4.4. Suivi de l'exécution et critères de décaissement**

**Les conditions générales** auxquelles seront soumis les décaissements de toutes les tranches sont :

i) Cadre macroéconomique: progrès satisfaisant dans le maintien d'une politique de stabilité macroéconomique mis en évidence par les conclusions des revues du programme ISPE en cours ou de tout programme adopté avec le FMI venant remplacer l'ISPE.

ii) Gestion des finances publiques: progrès satisfaisant dans la mise en œuvre du programme d'amélioration et de réforme de la gestion des finances publiques, sur la base des conclusions des rapports annuels ou infra-annuels relatifs à la mise en œuvre des réformes budgétaires et financières.

iii) Progrès satisfaisants dans la mise en œuvre du Partenariat Spécial sur la base du rapport d'avancement soumis par l'administration.

**Les conditions spécifiques pour le décaissement des tranches variables** sont liées à la performance du pays mesurée à travers la réalisation d'indicateurs choisis dans le domaine de la sécurité et de la stabilité et couverts par les piliers "Sécurité/ Stabilité" et "Gouvernance" du Plan d'Action du PS.

**L'évaluation des performances** s'effectuera, pour les deux premières conditions générales, lors des revues conjointes du Groupe d'Appui Budgétaire et du Gouvernement, conformément au *MoU* de 2005. Pour la troisième condition relative à l'avancement du PS, l'évaluation s'effectuera par la Commission sur base du rapport d'avancement du PS transmis par le Gouvernement.

#### **4.5. Évaluation et audit**

Une évaluation sera menée en fin de programme, ainsi qu'une revue indépendante à mi-parcours du programme. Les audits porteront sur les appuis institutionnels, suivant les règles en vigueur.

#### **4.6. Communication et visibilité**

La communication sur le développement du PS est particulièrement médiatisée par le biais de la presse écrite ou orale. Par ailleurs, lors des revues conjointes des bailleurs d'aide budgétaire, un communiqué de presse est régulièrement organisé autour des résultats. Le dialogue avec les autorités est constant.